www.cftc-covea-france.fr

Syndicat CFTCOVEA

BREAKING NEWS

CSSCT CENTRALE

Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

01 AVRIL 2021

AGENCES

Pas de télétravail pour les agences à date. Le réseau des agences reste ouvert du fait de leur caractère essentiel. Les activités ne pouvant être réalisées en télétravail sont maintenues sur sites. A l'exception des activités de type itinérance et activités nécessitant une présence sur sites, le télétravail reste la règle.

L'activité partielle est possible pour un collaborateur qui ne peut pas venir travailler ou poser des congés du fait de la garde de ses enfants. Il devra se rapprocher de son manager et de son RRH pour étudier cette possibilité. Dans ce cas la **rémunération sera maintenue à hauteur 84%** de son salaire net.

Proposition de la CSSCTC : l'activité partielle doit être **prise en charge à 100% par COVEA**. Demande à l'étude par la Direction.

La priorité aux rendez-vous reste d'actualité. En cas de visite spontanée la réception se fera par un conseiller uniquement si sa disponibilité et le respect des règles sanitaires le permettent.

IMPORTANT !! TELETRAVAIL

Le télétravail dans un autre lieu que sa résidence principale est autorisé à titre exceptionnel, à la condition :

- **de rester en France métropolitaine,**
- **que la connexion internet soit de qualité,**
- **qu'il n'ait pas de nécessité de retour sur site.**

GARDE D'ENFANT ET POSE DE CP

Pour la pose des congés, souplesse pour les avancer, sans possibilité de les reculer, de les réduire ni de les annuler. **A la main des managers, et suivant la règle du 60/40.**

Priorité sera donnée aux parents ayant des enfants de moins de 13 ans durant les 4 prochaines semaines.

Pour les parents d'enfants de moins de 13 ans, si la garde sur 2 semaines est impérative : à partir du 8ème jour de congés, il sera possible de les compléter par 2 jours enfants malades, à titre dérogatoire, sur la période du 3 avril au 3 mai.

Exemple : 8 jours CP + 2 jours enfants malades = 2 semaines pleines

RETOUR 1 JOUR SUR SITE

Le retour d'un jour par semaine maximum sur site, reste possible avec la validation managériale.

13 % des collaborateurs Covéa ont fait le choix de retourner un jour par semaine sur site.

87 % des salariés sont en « full » télétravail.

BADGEAGE

Il est demandé aux managers de faire preuve de souplesse pour les parents ayant des enfants en bas âge :

- Sur l'amplitude horaire de la journée
- Sur une variation du compteur débit/crédit

Les situations les plus complexes peuvent être discutées au cas par cas avec le manager.

RIE

Vous pouvez déjeuner dans les restaurants d'entreprise, en respectant 2 m de distance entre chaque convive. Par ailleurs, la réservation de créneaux de déjeuner reste obligatoire. Une offre de « Click and Collect » est disponible sur l'ensemble des sites centraux. Vous êtes exceptionnellement autorisé à déjeuner à votre bureau.

VACCINATION

Com' Covéa du 25 mars 2021 : « Covéa s'inscrit dans la stratégie de vaccination complémentaire aux dispositifs nationaux qui autorise les Services de Santé au Travail à pratiquer ces vaccinations. Pour rappel, cette démarche de **vaccination doit être strictement volontaire et confidentielle**. »

Info médecin du travail Covéa : Le médecin du travail est contacté par les salariés et en fonction, commande les doses adéquates. Elles sont livrées de la même façon que pour les autres praticiens. Listes d'attente : mise en place si besoin, avec la contrainte de la présence sur site. Le fonctionnement nécessite d'être « agile ».

La vaccination n'est pas un totem d'immunité. On peut toujours attraper le virus, dans une forme moins grave, mais surtout le transmettre ! Les gestes barrières restent indispensables.

PREVRISK

C'est le médecin du travail qui statuera pour le retour sur site d'un salarié, après avis du médecin personnel sur sa pathologie classée « vulnérable ».

Un retour d'un vulnérable est définitif, il ne peut redevenir vulnérable.

(Sauf nouvelles pathologie et donc nouveau certificat médical)

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

www.cftc-covea-france.fr

Syndicat CFTC COVEA

Partenaire de votre vie Professionnelle